

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 juin 2023

---

VISANT À DONNER À LA DOUANE LES MOYENS DE FAIRE FACE AUX NOUVELLES  
MENACES - (N° 1352)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 1

présenté par

Mme Magnier, M. Plassard, Mme Le Hénanff, M. Patrier-Leitus, M. Lamirault, M. Albertini et  
M. Larsonneur

-----

**ARTICLE 14 BIS B**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Ce rapport inclut le coût, pour l'État et les collectivités territoriales, de mobilisation des forces de sécurité visant à lutter contre le trafic de tabac. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à compléter l'amendement adopté en commission des finances visant à demander au Gouvernement la remise d'un rapport annuel sur le coût total du trafic de tabac.

La précision apportée tend à estimer, en sus des pertes de recettes pour l'Etat, les dépenses engagées par l'Etat et les collectivités territoriales liées à la mobilisation des forces de sécurité locales et nationales (services enquêteurs de police, douane, gendarmerie, forces de maintien de l'ordre, police municipale, etc.).